



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE

SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye - Semaine du 1^{er} au 7 juin 2018

Tunisie

- *Publication par la Banque centrale tunisienne d'une circulaire relative à un nouveau dispositif prudentiel lié aux fonds propres*
- *Avancées dans le cadre du 2^{ème} round des négociations pour l'ALECA du 28 au 31 mai à Tunis*
- *Les récoltes de céréales en baisse pour la saison 2017-2018*
- *Lancement du second tour de l'appel à projets éolien et solaire sous régime des autorisations*

Libye

- *Retour des entreprises allemandes en Libye*
- *Volonté de réformes économiques de la part de la Banque Centrale Libyenne et du Conseil présidentiel*

TUNISIE

- *Publication par la Banque centrale tunisienne d'une circulaire relative à un nouveau dispositif prudentiel lié aux fonds propres*

La Banque centrale tunisienne a publié mardi 5 juin [une circulaire](#), relative à la mise en place d'un nouveau dispositif prudentiel, à l'attention des banques et des établissements financiers. Cette circulaire définit les normes que doivent respecter ces entités en matière de fonds propres et leurs composantes (capital social, primes d'émissions et de fusions, réserves, résultat net). L'article 8 stipule que les banques « *doivent s'interdire toute pratique non transparente* » qui pourrait nuire à la qualité de ces fonds. L'objectif de ces nouvelles exigences de fonds propres est une meilleure assurance contre différents types de risques : risques de marché (risques du taux d'intérêt, de variation de prix), risques de change et risques de règlement-livraison. En outre, la circulaire définit les règles de calcul du montant des risques de crédits ainsi que les risques de contrepartie sur les instruments dérivés. Les normes de concentration et de division des risques ne sont pas modifiées.

- *Avancées dans le cadre du 2ème round des négociations pour l'ALECA du 28 au 31 mai à Tunis*

Le deuxième round des négociations pour l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) s'est déroulé du 28 au 31 mai à Tunis, en présence des représentants de l'Union Européenne et du gouvernement tunisien. Les principales avancées concernent d'abord le secteur agricole : un consensus a été obtenu entre les parties pour que le processus de libéralisation s'effectue progressivement sur une décennie. De plus, la Tunisie harmonise progressivement sa réglementation relative aux mesures sanitaires et phytosanitaires, par rapport à celle de l'UE. Enfin la Tunisie s'engage à protéger ses indications géographiques selon le niveau de protection défini par ledit accord. Sur la question de la libre circulation des individus, notamment dans le domaine des services, un accord pourrait être trouvé entre les deux parties consistant en l'octroi d'un visa de 90 jours à entrées multiples pour les opérateurs économiques. Un prochain round de négociations est d'ores et déjà prévu en septembre 2018.

- *Les récoltes de céréales en baisse pour la saison 2017-2018*

Selon les prévisions du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche tunisien, la récolte des céréales s'élèverait à 14,3 millions de quintaux pour la saison 2017-2018, alors que la Loi de finances 2018 projetait une récolte de 19 millions de quintaux sur la même période. Elle serait en baisse par rapport à celle de l'année précédente (récolte de 16,1 millions de quintaux pour la saison 2016-2017). Cette baisse de la production s'explique par les mauvaises conditions climatiques, notamment les sécheresses dans plusieurs gouvernorats (Le Kef, Siliana). Cette évolution contribue à la détérioration de la balance alimentaire, dont le déficit a atteint un niveau record en 2017 à 1,4 Md TND (470 M EUR), contre 46 MTDN (16 M EUR) en 2015.

- *Lancement du second tour de l'appel à projets éolien et solaire sous régime des autorisations*

Le 30 mai 2018, le Ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables a publié [l'annonce annuelle n° 01/2016](#) relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, dans le cadre du régime des autorisations et sa vente totale et exclusive à la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz. Ainsi pour ce second tour, la capacité totale dans le solaire a été fixée à 70 MW, soit 6 projets de 10 MW et 10 projets de 1 MW. Concernant l'éolien, la capacité totale est de 130 MW, soit 4 projets de 30 MW et 2 projets de 5 MW. La date limite de remise des offres a été arrêtée au 15 août 2018.

LIBYE

- *Retour des entreprises allemandes en Libye*

En fin de semaine dernière, l'ambassadeur allemand en Libye s'est rendu avec une délégation à Zintan, dans l'ouest du pays, pour discuter avec les autorités locales d'un projet de construction d'aéroport. Cette démarche confirme la volonté affichée par l'Allemagne et ses entreprises de revenir très prochainement en Libye. Une visite du ministre allemand de l'économie est prévue le mois prochain.

- *Volonté de réformes économiques de la part de la Banque centrale libyenne et du Conseil présidentiel*

Suite au dialogue économique libyen qui s'est tenu le 5 juin à Tunis, la Banque centrale libyenne et le Conseil présidentiel se sont mis d'accord sur des réformes économiques, visant la politique de change et la réduction des subventions publiques au carburant.